

219C0182
FR0004031763-FS0093

29 janvier 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

COHERIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 janvier 2019, complété notamment par un courrier reçu le 29 janvier, la société DevFactory FZ-LLC¹ (705, Al Thuraya Tower – I, P.O. Box 502091, Media City, Dubaï, Emirats Arabes Unis) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 18 octobre 2018, les seuils de 20% et 25% des droits de vote de la société COHERIS et détenir, à cette date, 1 022 119 actions COHERIS représentant 2 043 766 droits de vote, soit 17,98% du capital et 29,75% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une attribution de droits de vote double.

Le déclarant a précisé détenir, au 29 janvier 2019, 1 022 119 actions COHERIS représentant 2 043 766 droits de vote, soit 17,98% du capital et 29,74% des droits de vote de cette société³.

¹ Contrôlée par M. Joseph Liemandt.

² Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 5 685 575 actions représentant 6 870 535 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Sur la base d'un capital composé de 5 685 575 actions représentant 6 871 099 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.